

## REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE ET DEMI-PENSION

Le restaurant scolaire est un lieu de détente et de convivialité. Pour ce faire chacun se doit, dans l'intérêt général, de veiller au respect des règles ci-dessous :

### 1) Accès au réfectoire

Seul les élèves demi-pensionnaires ou qui se seront procurés un ticket repas auprès de l'intendance avant 12 heures sont autorisés à entrer dans le réfectoire.

Ils doivent s'y présenter en bon ordre, rangés par classe à l'extérieur du restaurant scolaire, à l'heure indiquée par les surveillants et sous le contrôle de ces derniers.

Avant d'être autorisé à entrer, chacun doit décliner son nom, prénom et classe, et remettre le cas échéant son ticket repas à la personne chargée du pointage journalier des demi-pensionnaires présents.

Il est strictement interdit de pénétrer dans la demi-pension par la sortie.

### 2) Plateau repas

Chaque élève ne doit prendre qu'un seul plateau, un seul verre, un seul ensemble de couverts, une seule serviette. Le nombre de morceaux de pain est limité à **un par** personne.

L'élève doit progresser calmement et sans impatience dans la file du self pour y composer son plateau repas. Ce dernier se compose des éléments suivants.

- une entrée
- un plat de résistance (viande ou poisson et légumes ou féculents)
- un laitage (fromage ou yaourt)
- un dessert

Il est interdit de toucher les aliments du self. Par mesure d'hygiène, un plat ou aliment pris ne peut plus être reposé ni échangé.

Le plateau repas doit être composé en une seule fois (l'élève qui n'a pas pris tout ce à quoi il a droit ne peut pas venir le réclamer après son passage)

Chaque élève n' a droit qu'à un seul plateau repas.

Aucune nourriture ne doit sortir du restaurant scolaire.

### 3) Plateau repas

Les élèves doivent rester assis et manger proprement. Il est interdit de crier, courir, se battre et circuler sans raison dans le réfectoire, tout comme il est interdit de projeter de la nourriture ou de l'eau.

Un élève qui fait tomber son plateau devra en ramasser l'ensemble du contenu.

Les élèves doivent quitter le réfectoire quand ils ont finis leur repas afin de laisser la place aux autres élèves qui n'ont pas encore déjeuné.

Ce faisant, ils déposent au passage leur plateau devant le service de plonge, après avoir rassemblé dans leur assiette tout ce qui est à jeter et rassemblé leurs couverts.

Sauf accord spécifique donné par le chef d'établissement, il est interdit d'amener sa propre nourriture dans l'espace de restauration.

Pendant le déjeuner, les élèves doivent respecter entre eux et envers le personnel les règles élémentaires de propreté et de savoir vivre

Un élève qui salit une table ou le sol par jeu ou par agitation devra les nettoyer avant de quitter le réfectoire.

La restauration scolaire est un service rendu aux familles.

Tout élève contrevenant aux règles de comportement indiquées dans le présent règlement intérieur et dans celui du collège s'expose aux punitions et sanctions prévues par ce dernier, ainsi qu'à une exclusion provisoire ou définitive du restaurant scolaire.